

Le 4 février 2025  
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

**JEUDI 13 février 2025 à 20 h 30**

**A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS**

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



**Le Maire,  
Jean GORIOUX**

**ORDRE DU JOUR :**

- 01 Annulation de titres
- 02 Convention pour mission de relevé de chemins ruraux
- 03 Convention de servitudes avec ENEDIS – Parcelle ZD 0062
- 04 Convention de dissimulation des réseaux de communications électroniques – Rue de la Mare
- 05 Autorisation de signature du marché de travaux avant le lancement de la procédure pour l'aménagement d'une chaufferie automatique alimentée aux granulés de bois pour un bâtiment communal hébergeant un logement et une salle associative
- 06 Lancement de consultation pour les missions de contrôles obligatoires et diagnostic destructif amiante avant travaux pour l'aménagement d'une chaufferie automatique alimentée aux granulés de bois pour un bâtiment communal hébergeant un logement et une salle associative
- 07 Convention pour missions de conception et réalisation des travaux de voirie concernant la Rue de la Métairie.

**DECISIONS DU MAIRE :** Décisions du Maire en vertu de sa délégation

**INFORMATION :**